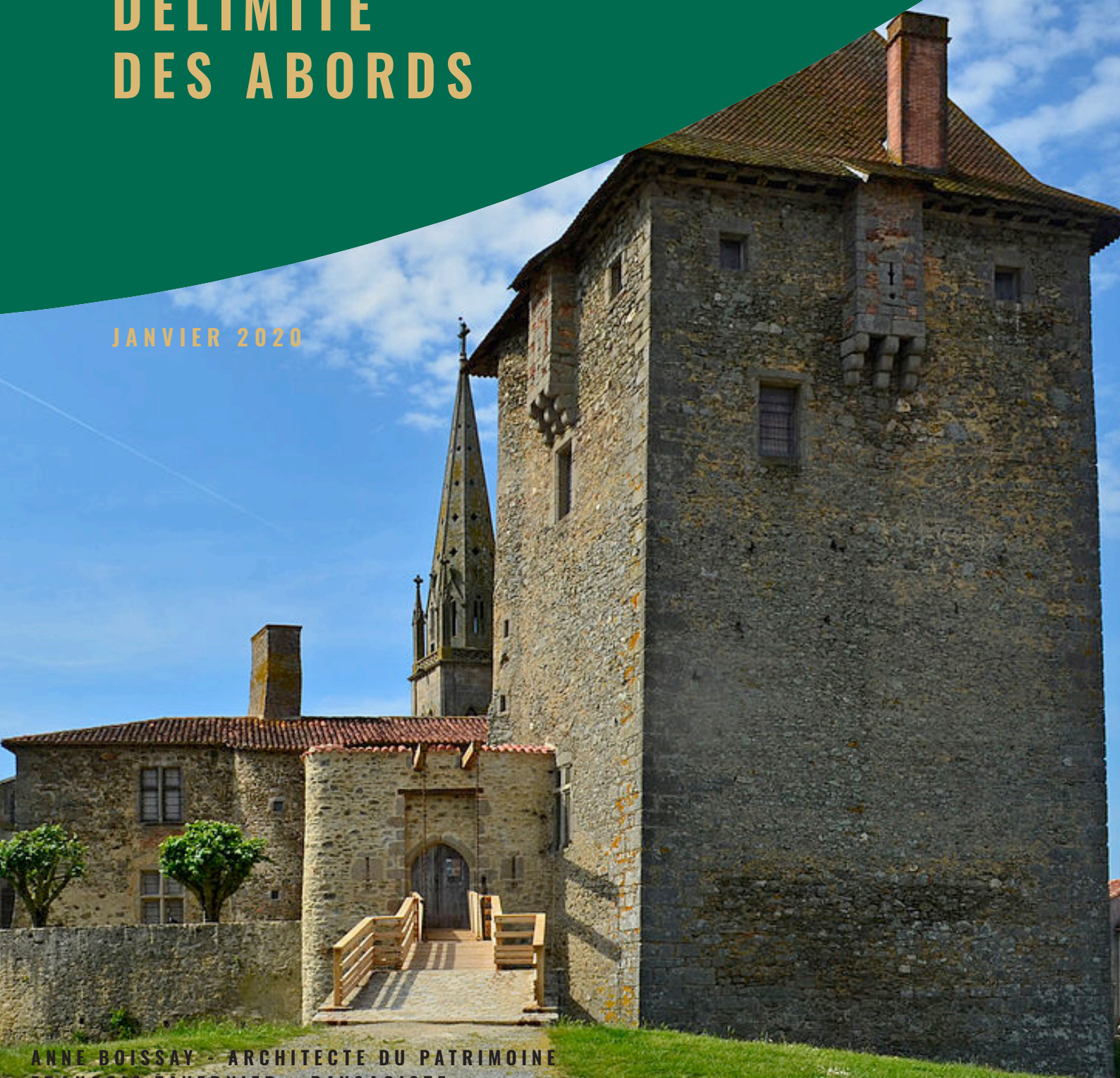


PAYS DES
HERBIERS

LES HERBIERS - DONJON D'ARDELAY

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

JANVIER 2020



ANNE BOISSAY - ARCHITECTE DU PATRIMOINE
FRANÇOIS TAVERNIER - PAYSAGISTE

SOMMAIRE

Préambule : contexte législatif p 3

1. PRÉSENTATION _____ P4

1.1 La commune des Herbiers	p 4
1.1.1 Présentation générale	p 4
1.1.2 Monuments historiques	p 4
1.1.3 Résumé historique	p 5
1.2 Le donjon d'Ardelay	p 7
1.2.1 Localisation	p 7
1.2.2 Historique et description	p 8

2. LE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS _____ P10

2.1 Le périmètre actuel	p 10
2.2 Le nouveau périmètre	p 11
2.3 Superposition du périmètre ancien, du SPR et du nouveau PDA	p 12

Contexte législatif

La protection au titre des monuments

Un immeuble peut être classé au titre des monuments historiques, ou inscrit si un classement immédiat ne se justifie pas.

Dans les deux cas, il s'agit d'assurer la préservation des immeubles qui présentent un intérêt public au point de vue de l'histoire ou de l'art.

Code du patrimoine, articles L.621-1 à L.621-29-9

Qu'est-ce que la protection au titre des abords d'un monument historique ?

Les immeubles qui forment un ensemble cohérent avec un monument historique ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.

Cette protection s'applique soit aux immeubles qui se situent à moins de 500 m du monument et dans son champs de visibilité (visibles depuis le monument ou en même temps que celui-ci), soit aux immeubles qui sont situés dans un périmètre délimité des abords créé après enquête publique.

Code du patrimoine, article L.621-30

Pourquoi établir un périmètre délimité des abords autour d'un monument ?

La création d'un périmètre délimité présente un double objectif : d'une part adapter la protection des abords aux espaces qui présentent un intérêt patrimonial et concourent à la mise en valeur du monument, en cohérence avec le territoire, la topographie et l'environnement général qui en constitue le cadre, en supprimant le critère du champs de visibilité ; d'autre part limiter le nombre de dossiers d'autorisation d'urbanisme devant être transmis à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine pour y faire l'objet d'un examen par l'Architecte des Bâtiments de France.

Code du patrimoine, articles L.621-31 et L.621-32

1.1 LA COMMUNE DES HERBIERS

1.1.1 Présentation générale

Située au Nord Est du département de la Vendée, Les Herbiers fait partie de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Pour des raisons économiques, la commune des Herbiers intègre en 1964, les communes du Petit Bourg et d'Ardelay, devenant ainsi, avec 8877 hectares, l'une des communes les plus étendues de Vendée.

1.1.2 Monuments historiques

La commune des Herbiers compte 7 monuments historiques.

Tous ces monuments génèrent des périmètres de protection de 500m.

- **Abbaye de la Grainetière** (1), classée au titre des monuments historiques par arrêté du 2 avril 1946,

- **Clocher de l'église Saint-Pierre des Herbiers** (2), inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 26 décembre 1927,

- **Donjon d'Ardelay** (3), inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 26 décembre 1927,

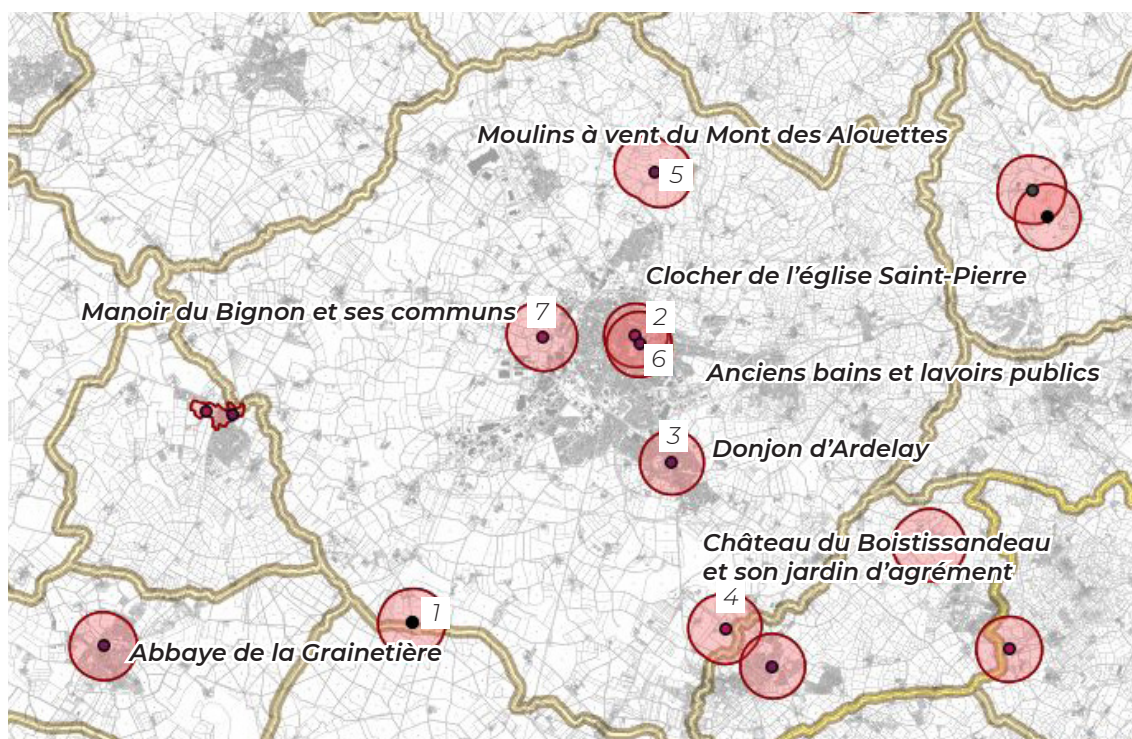
- **Château du Boistissandeau et son jardin d'agrément** (4), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 23 janvier 1958,

- **Moulins à vent du Mont des Alouettes** (5), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 27 mai 1975,

- **Anciens bains et lavoirs publics** (6), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 6 novembre 1980,

- **Manoir du Bignon et ses communs** (7), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 12 novembre 1987.

Monuments historiques de la commune des Herbiers



(source : Atlas des patrimoines)

1.1.3 Résumé historique

Les origines

La Préhistoire

La présence humaine est attestée au mésolithique et néolithique par des amas de débitage signalés au Mont des Alouettes et sur les sites de Bel-Air et de la Davière, situés au nord de la commune des Herbiers.

L'Antiquité

Le bourg des Herbiers et celui du Petit-Bourg se développent probablement à partir de deux ou plusieurs grands domaines agricoles fondés à l'époque gallo-romaine. La rivière de la Grande Maine sépare les deux cités.

Le Moyen Âge

Vers le Xe siècle, la région se fractionne en châtelainies organisées autour de châteaux édifiés par le comte de Poitou ou ses grands vassaux (vicomtes et ducs de Thouars et de Parthenay).

Plus localement d'autres petits seigneurs se partagent le territoire : Les Herbiers, l'Etendue, le Landreau...

Des moines de Saint-Michel-en-l'Herm fondent, au début du Moyen Âge, les paroisses Notre-Dame et Saint-Pierre, dans ces amorce de villages. Tout près de ces noyaux historiques, un autre village se développe autour du château médiéval d'Ardelay.

Situé à la frontière du duché de Bretagne (terre protestante puis antirépublicaine), la province du Bas Poitou subit les conflits territoriaux et religieux de manière récurrente pendant plusieurs siècles.

Des guerres de religions aux guerres de Vendée

Au début du XVIe siècle, un grand mouvement de réforme religieuse ébranle toute la région. Un foyer protestant réside alors au château du parc Soubise dominé par la personnalité de Catherine de Parthenay, fille de Jean Larchevêque de Parthenay, convertie au protestantisme et épouse de René II de Rohan, l'un des chefs de l'armée des huguenots. Le Parc Soubise, avec la paroisse de Mouchamps, sont des hauts lieux de la réforme et de

la propagation du protestantisme dans l'Ouest de la France. Les guerres de religion causent d'innombrables ruines : l'abbaye de la Grainetière est incendiée et les églises Saint-Pierre des Herbiers et Saint-Sauveur d'Ardelay sont saccagées.

La Constitution civile du clergé, votée en 1791 par l'Assemblée Nationale et la levée en masse de 300 000 hommes, décrétée par la Convention en mars 1793, pour aller défendre la République aux frontières du pays, provoquent l'insurrection des vendéens. La Vendée est au cœur du soulèvement contre-révolutionnaire.

Lors de la révolution, les moulins à vent du Mont des Alouettes auraient servi à produire des signaux pour prévenir l'arrivée des troupes républicaines en fonction de la position de leurs ailes et le château des Herbiers sert de lieu de réunion pour les généraux vendéens fin 1793.

Si le château d'Ardelay échappe à la destruction pendant les guerres de Vendée, il n'en fut pas de même pour les Herbiers et le Petit Bourg. Églises, châteaux, maisons, granges, récoltes furent incendiés, dès le 15 octobre 1793, puis notamment le 2 février 1794, lorsque le Général Amey quitta la ville avec ses troupes républicaines (colonnes infernales).

Le XIXe et le début du XXe siècle, le développement économique et industriel

A partir du début du XIXe siècle, Les Herbiers rentre dans une phase de reconstruction et d'expansion.

Le bourg des Herbiers passe d'un bourg rural à un bourg industriel.

Au début du siècle, le bourg vit au rythme des foires et des marchés, hebdomadaires ou mensuels.

La ville ressurgit de ses cendres en réparant et en rebâtissant un nouveau centre. De grandes maisons bourgeoises, témoignages d'une richesse retrouvée, s'érigent à différents endroits de l'agglomération.

La première ligne de chemin de fer est ouverte entre Les Herbiers et La Roche-sur-Yon vers 1900. C'est une ligne départementale, à voie étroite, appelée Tramway qui circule sur le bord de la route. Elle sera fermée en 1943.

La voie ferrée, à voie normale, est ouverte au public le 18 juillet 1914. Elle assure la liaison entre Cholet et Les Herbiers avec prolongement sur Mouchamps et Chantonnay. Elle est fermée au trafic des voyageurs en 1939 et ne permet ensuite que le trafic des marchandises.

Avec l'arrivée du chemin de fer, le territoire bénéficie d'un développement constant. Des usines s'implantent aux Herbiers, mais également sur les autres communes. L'artisanat se développe. Il est à l'origine de la création de certaines usines au XXe : poteries (tuileries), forges (outils agricoles, construction métallique, plomberie), tissages (textile), chaussures (1960-70), meubles...

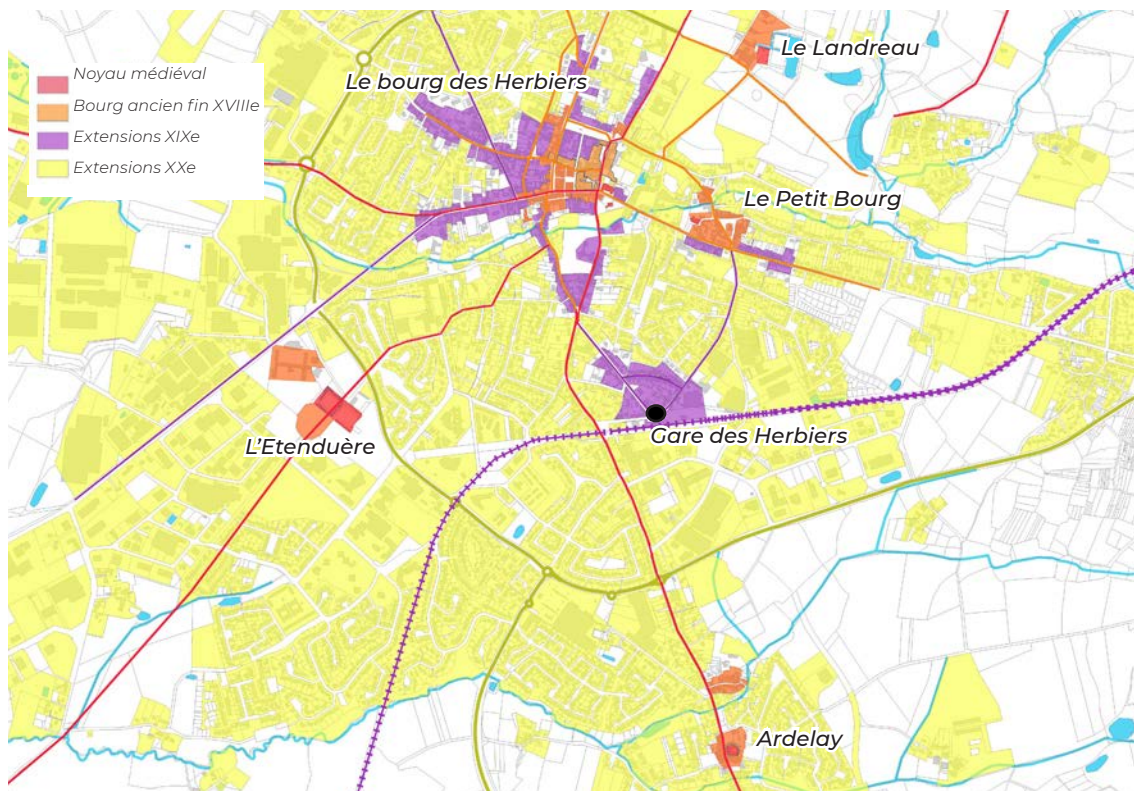
Le XXe et le début XXIe siècles

Les communes des Herbiers, du Petit Bourg et d'Ardelay se réunissent en 1964. Le gros bourg agricole et rural devient une petite ville grâce à l'exceptionnel développement du commerce et de l'industrie.

La migration économique de la commune des Herbiers a radicalement bouleversé son cadre de vie, entraînant des besoins en zones industrielles mais aussi en logements et en équipements.

Depuis les années 70, l'économie herbretaise connaît un essor fulgurant. La commune attire à la fois beaucoup de PME et de grandes entreprises. La commune compte sur son territoire de nombreux sièges sociaux d'entreprises variées de dimension nationale et internationale en ce qui concerne par exemple la construction de bateaux de plaisance, l'habillement pour enfant haut de gamme et de luxe, la construction de façades métalliques et de fenêtres aluminium, la viennoiserie, etc.

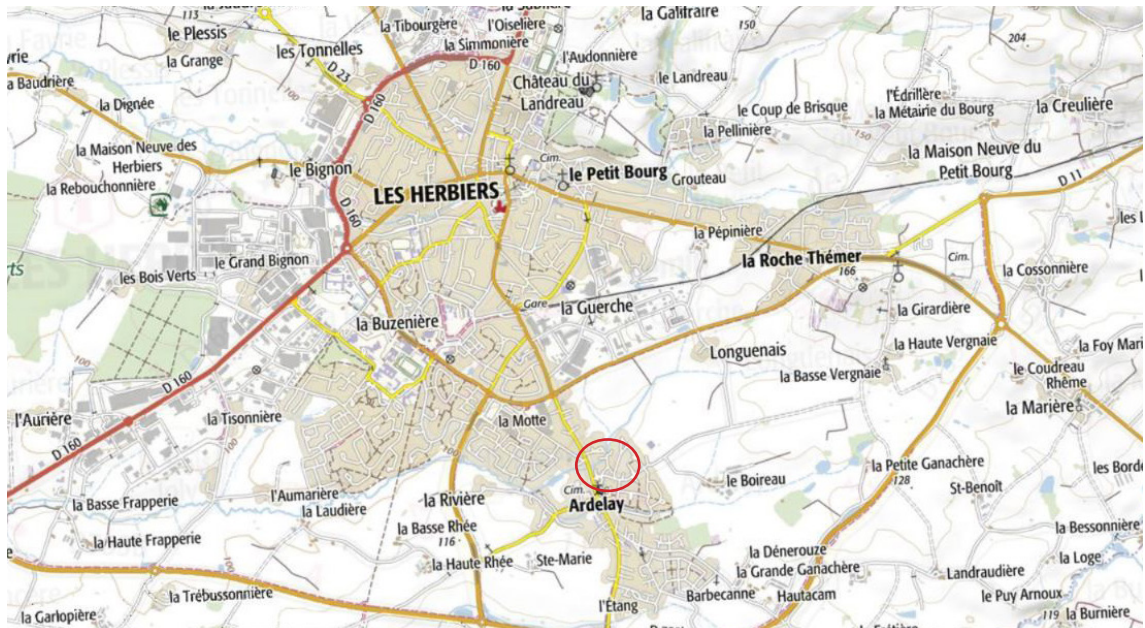
Evolution historique du bourg des Herbiers



1.2 LE DONJON D'ARDELAY

1.2.1 Localisation

Le château d'Ardelay s'élève en bordure de la départementale D23, une voie de communication ancienne et très importante : « le Grand Chemin du Bocage » reliant le Bas-Pays par Chantonnay, Mouchamps, Saint-Paul-en-Pareds, à la Loire en passant par Ardelay, Les Herbiers et Mortagne-sur-Sèvres. Il est attenant à l'église du bourg d'Ardelay.



Les Herbiers et le bourg d'Ardelay (Source : Géoportail)



Le château et son donjon dans le bourg d'Ardelay, au Sud de l'agglomération des Herbiers (Source : Géoportail)

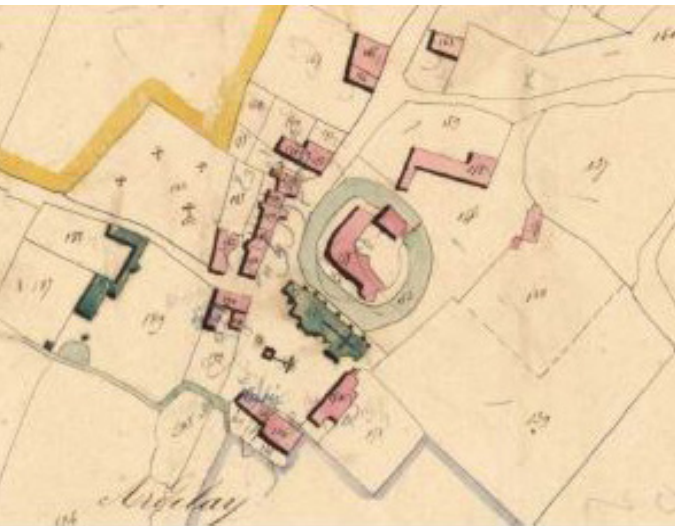
1.2.2 Historique et description

Ce château tel qu'il nous apparaît aujourd'hui est le fruit et l'aboutissement de remaniements successifs au fil des siècles :

À l'emplacement du château d'Ardelay s'élevait, à l'origine, une motte castrale entourée de fossés et sur laquelle se dressait un château de bois entouré de palissades (au IX^e ou Xe s). Les conclusions des fouilles archéologiques du club archéologique du Puy du Fou montrent qu'il s'agit d'une motte artificielle, élevée en alternant les couches d'argile provenant des fossés creusés autour de cet emplacement, le tout fortement tassé.

Plus tard, au XI^e siècle, un château de pierre remplaça l'ancien. Différents aveux indiquent que les fortifications le défendant englobaient également l'église, le cimetière et les servitudes du château, pour former la basse-cour. Ainsi à l'emplacement du parking actuel, entre le château et la maison noble de Beauregard, s'étendait une deuxième enceinte, beaucoup plus grande, renfermant toutes les dépendances et écuries. Comme tout grand château, le château d'Ardelay possédait à l'extérieur de ses fortifications une Prée dite Prée de l'Etang.

À l'intérieur des douves toujours en eau, le mur d'enceinte est la partie la plus ancienne. L'accès au château s'effectue par un pont-levis.



Cadastre napoléonien - 1838
(Source : archives départementales)



Le bourg d'Ardelay, son église et le donjon du château
(Source : archives départementales)



ARDELAY (Vendée). — L'Eglise et la tour carrée

Le donjon construit quelques siècles plus tard, au XV^e, remplaça une construction primitive en pierre, accompagné de la construction d'un rempart plus élevé (traces sur le donjon). Ce donjon carré est composé d'une cave, d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un comble, distribués par un escalier à vis. Chaque salle au sol carrelé comporte une belle cheminée.

Elles sont chacune éclairées par deux fenêtres qui ont toutes été agrandies à une époque plus récente. Celle du rez-de-chaussée comporte dans l'embrasure des « coussièges ».

Les éléments de défense étaient constitués de bretèches et mâchicoulis sur le donjon encore présents sur chaque face, et d'une chambre de tir avec canonnières et meurtrières sous la poterne d'entrée.

Face à l'entrée, le grand corps de logis du XV^e siècle profondément remanié au XVII^e siècle, est composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, éclairés par de grandes fenêtres à meneaux. Au milieu de la façade, une tourelle à demi-engagée abrite un escalier à vis et une fontaine dans l'épaisseur du mur de façade.

À l'intérieur, de belles cheminées de granit à manteaux droits forment le décor des pièces.

Un autre bâtiment en retour d'équerre relie le logis principal au donjon. Il est composé de deux niveaux, mais plus petit que le logis principal et referme la cour à l'Ouest. Il date du XVIII^e siècle.

Le château fut habité jusque vers 1920 par sa dernière occupante Madame de Bermond d'Auriac (famille Joubert), qui le laissa tomber en ruines, malgré son inscription à l'inventaire des monuments historiques en 1927.

Au cours de la seconde guerre mondiale, les troupes allemandes occupent l'édifice et n'hésitent pas à démonter certaines poutres pour s'en servir comme bois de chauffage.

Au décès de Mme de Bermond d'Auriac, le château fut vendu par ses héritiers comme dépendance de la ferme attenante à M. Bremand des Herbiers, qui négligea à son tour l'édifice. En mai 1964, la toiture du donjon s'effondre.

Le château est finalement acquis par la commune des Herbiers le 16 avril 1984. Il fait l'objet de trois campagnes de fouilles archéologiques entreprises par le club archéologique du Puy du Fou, suivi d'une importante campagne de restauration de 1985 à 1988.



Le donjon et le pont-levis



L'ensemble fortifié depuis la rue du Donjon



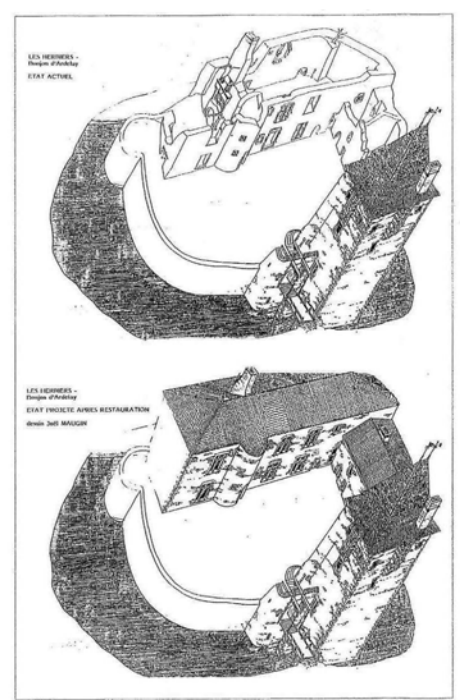
Les donjon et les douves



Le donjon après 1964 - toiture effondrée



Le donjon en cours de restauration - 1985



Le donjon et le logis avant et après restauration (1985 - 1988) - dessin Joël Maugin

2.1. LE PÉRIMÈTRE ACTUEL

Le donjon du château d'Ardelay est inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 26 décembre 1927.

Lors de sa protection, le château a bénéficié d'un périmètre de 500 mètres depuis chacun de ses points les plus éloignés, conformément au Code du patrimoine.

Cette servitude a pour objectif de préserver le caractère du monument historique lui-même mais aussi de son environnement. Ainsi, « un immeuble situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune modification ou transformation de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable. » (Articles L.621-31 et 32 du Code du patrimoine).

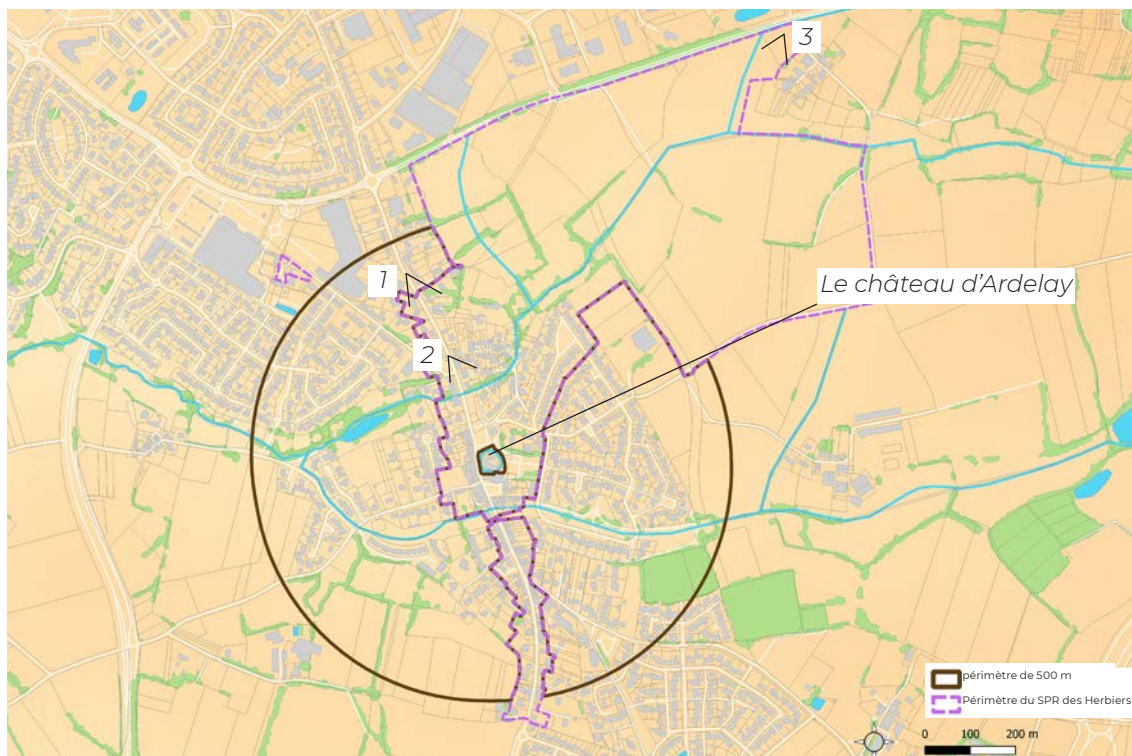
Le monument est également inclus dans le périmètre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) des Herbiers (2014) en cours de révision (transformation en Site Patrimonial Remarquable).



1. Vue depuis l'entrée Nord sur la D23

2. Vue depuis l'entrée Nord sur la D23, rue du Donjon

3. Vue depuis le Nord-Est, avenue de l'Aurore (le clocher de l'église et le donjon)



Périmètres actuels : le périmètre de 500 m autour du château et le SPR des Herbiers

2.2. LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE

Le monument est situé le long de la D23, au coeur du bourg d'Ardelay, en périphérie Sud de l'agglomération des Herbiers. Son environnement le plus proche est constitué de maisons de bourg relativement anciennes, situées sur ce même axe. L'urbanisation de la fin du XXe siècle, composée de maisons isolées sur parcelles est venue ceinturer peu à peu le château et l'église qui s'élève à ses côtés.

Les points de vue lointains sur le donjon sont limités aux vues depuis les entrées dans le bourg, au Nord et au Sud, et aux vues Nord-Est qui correspondent aux zones non urbanisées au Sud de l'avenue de l'Aurore.

Le Périmètre Délimité des Abords, comme le périmètre du SPR, prend en compte les abords immédiats du château et son rapport avec le bourg d'Ardelay. Ses limites s'arrêtent donc au front bâti des maisons de la rue du Donjon (D23) et aux zones de cône de vue depuis l'avenue de l'Aurore.

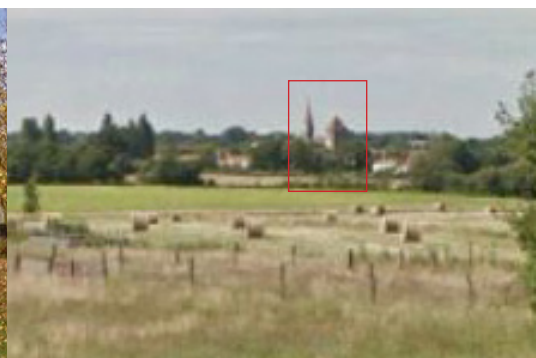
Ce périmètre exclut, en revanche, les zones d'urbanisation du XXe siècle, qui ne présentent ni intérêt architectural ni intérêt paysager.



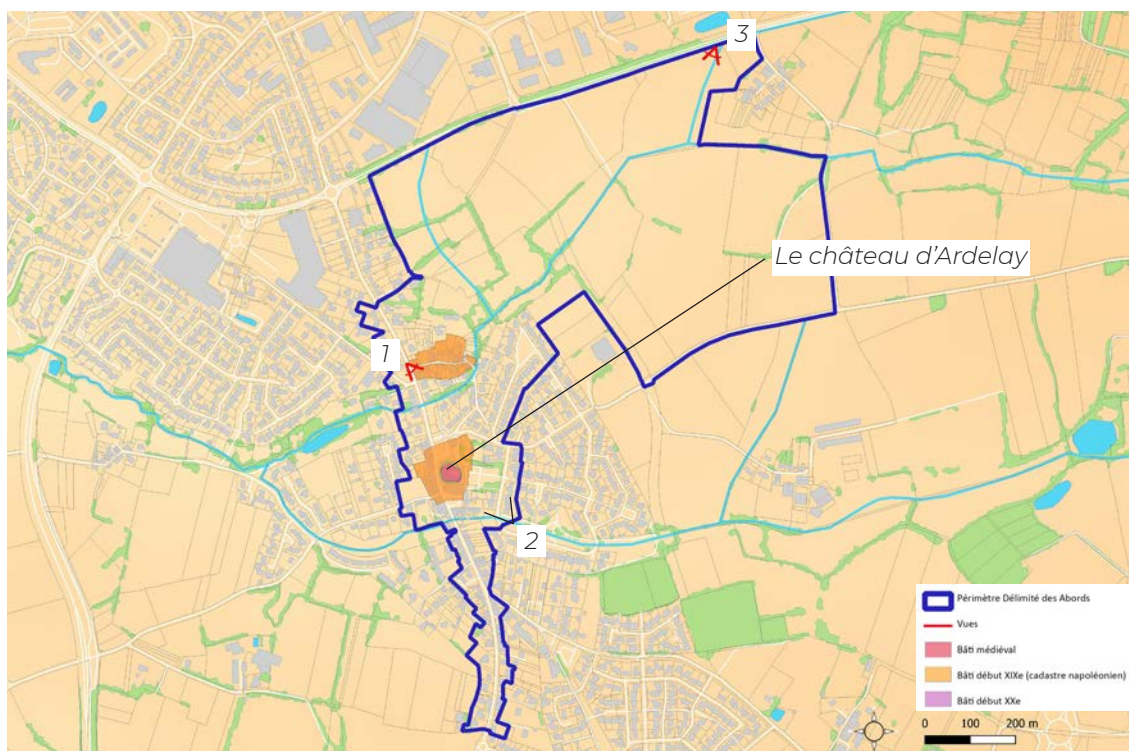
1. Vue depuis l'entrée Nord sur la D23, rue du Donjon



2. Vue depuis le Sud-Est, rue du Pont Levis



3. Vue depuis le Nord-Est, avenue de l'Aurore

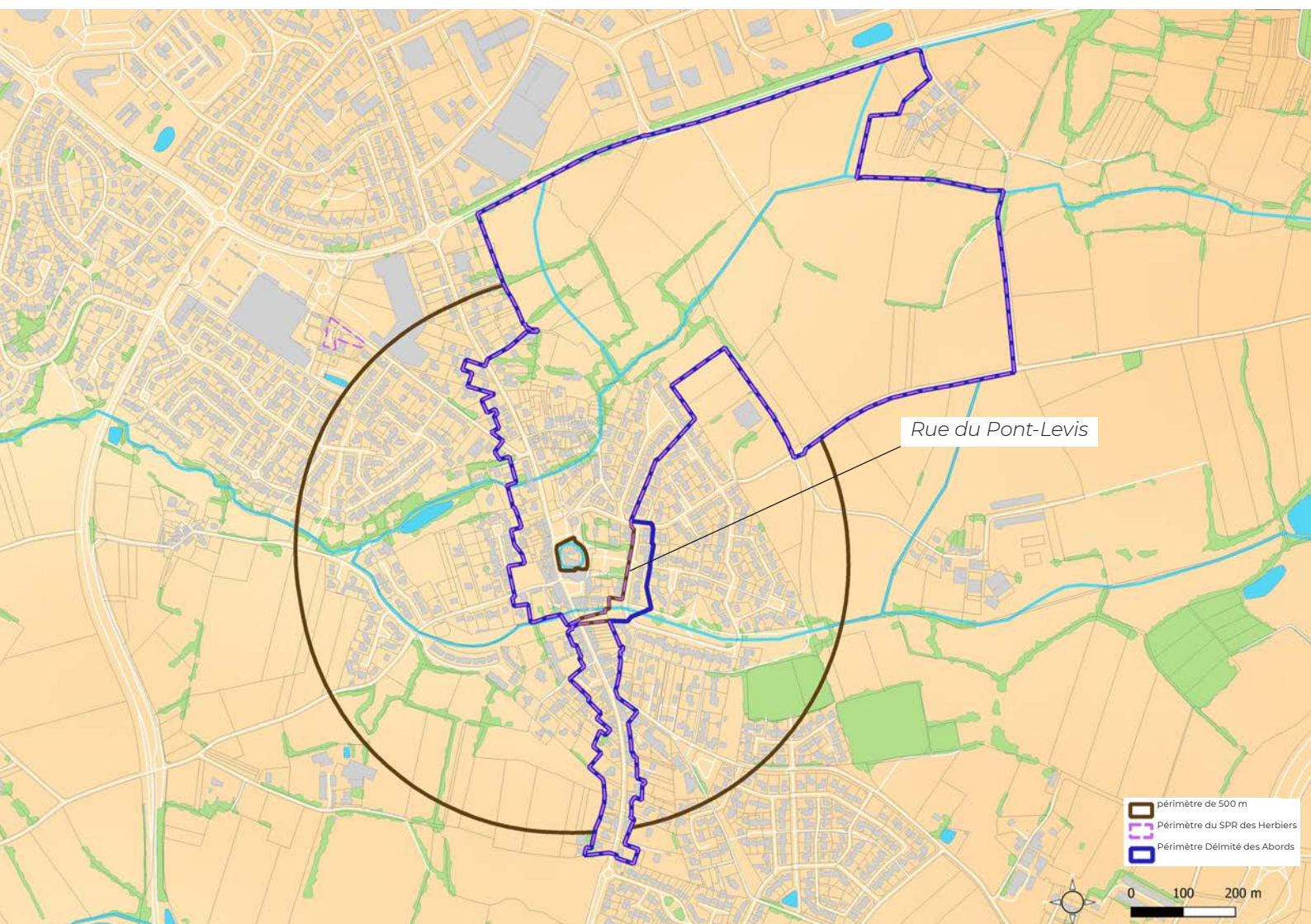


Proposition d'un Périmètre Délimité des Abords au regard de l'environnement du monument

2.3. SUPERPOSITION DES DIFFÉRENTS PÉRIMÈTRES

La carte ci-dessous montre la superposition du PDA proposé avec le périmètre du SPR et la modification engendrée par rapport au périmètre de 500 m.

Le PDA, comme le SPR, s'étend largement au-delà du périmètre de 500 m au Nord-Est, afin de prendre en compte les vues Nord-Est qui correspondent aux zones non urbanisées au Sud de l'avenue de l'Aurore. Il s'étend également très légèrement au-delà du périmètre du SPR, le long de la rue du Pont-Levis, côté Est (voir photographie page précédente), en raison des covisibilités importantes existantes entre le château et les maisons qui bordent cette rue.



Périmètre de 500 m autour du château d'Ardelay, périmètre du SPR des Herbiers et PDA